

Issy les Moulineaux, le 31 janvier 2024

Monsieur le Président de la Haute Autorité De La Communication (**HAC**)
Conakry - Rép. De Guinée

Objet : Retrait des chaînes du bouquet CANAL+

Monsieur le Président,

Par courrier du 6 décembre 2023, pour des raisons de sécurité nationale, vous nous avez demandé le retrait immédiat de Djoma TV et Djoma FM des Bouquets de CANAL+ en Guinée.

Nous nous sommes exécutés le jour même.

Le 9 décembre, pour les mêmes impératifs de sécurité nationale, le collège de la Haute Autorité de la Communication a exigé de CANAL+ le retrait d'Espace TV, Espace FM, Evasion FM et Evasion TV. Là encore, les mesures de suspension ont été prises immédiatement.

Nous sommes donc très surpris de constater, particulièrement au vu de l'impératif de sécurité nationale qui a été évoqué, que ces chaînes soient à ce jour diffusées chez nos concurrents SODITEV et STARTIMES. (Voir PJ de constat d'huissier).

Les abonnés guinéens sont donc les premiers pénalisés : ils ne comprennent pas pourquoi ces chaînes ne sont plus disponibles dans les offres CANAL+ alors qu'elles sont diffusées en continue par nos concurrents.

Voudriez-vous bien nous confirmer que la suspension est désormais levée pour nous permettre de reprendre les diffusions dans les bouquets CANAL+. Dans le cas contraire, nous vous saurions gré d'exiger l'application de cette mesure chez l'ensemble des opérateurs par soucis d'équité.

Nous nous tenons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse considération.

Amplifications :

- Présidence de la République de Guinée
- Ministère des Postes et Télécommunications et de l'Economie Numérique
- Ministre de l'Information et de la Communication



Jean-Christophe RAMOS
Directeur des Affaires Corporate

CANAL+ INTERNATIONAL

S.A.S. au capital de 3.912.064 €
50, rue Camille Desmoulins
RCS Nanterre 592 033 401
92863 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9
Tél. 33 (0)1 71 35 35 35
TVA intracommunautaire n° FR48 592 033 401

02 FEB. 2024